

Nécessité de garder opérationnelles les mesures déjà en vigueur partout sur le territoire de la Guyane, et de renforcer les actions de prévention à l'aéroport.

Le Préfet de la région Guyane et la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé appellent à la responsabilité des voyageurs, et au respect des mesures barrières.

Mesures de restriction : nouveautés

- **Couvre-feu : Awala-Yalimapo, Papaïchton et Roura ne sont plus concernées par le couvre-feu, à l'instar d'Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Régina, Saint-Elie et Saül.**

 **PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

#COVID-19
*Modalités au
31/10/2020

Horaires des restrictions de circulation

**Tous les jours de minuit à 5h
pour toutes les communes du territoire
concernées.**

Aucune restriction de circulation pour les communes suivantes, car le virus n'y circule plus depuis plus d'un mois : Awala-Yalimapo, Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül.

- Modalités voyageurs :

 #COVID-19
*Modalités au 31/10/2020

Modalités Voyageurs

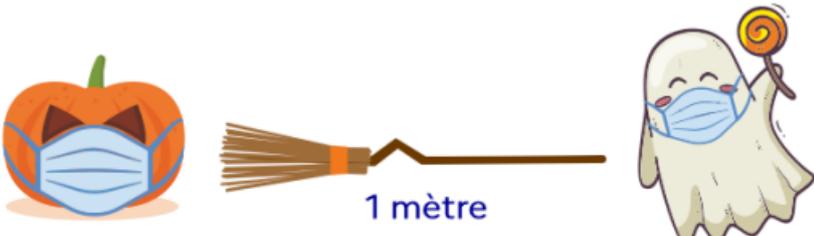
- » Le test PCR est **OBLIGATOIRE** pour tout voyageur entrant sur le territoire de la Guyane.
- » Renforcement de la capacité des tests à l'aéroport Félix ÉBOUÉ.
- » Les frontières restent fermées.

Mesures de restriction : rappels

 #COVID-19
*Modalités au 31/10/2020

HALLOWEEN oui...

Mais en respectant
les **mesures barrières !**



1 mètre

Récapitulatif des mesures restant en vigueur

- » Le port du masque est obligatoire dans l'espace public.
- » Interdiction de déplacement de 00h à 5h du lundi au dimanche (Excepté pour Awala-Yalimapo, Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül – aucune restriction de circulation)
- » La consommation d'alcool sur la voie publique est interdite sur tout le territoire (excepté pour Awala-Yalimapo, Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül).
- » Interdiction de vente d'alcool à emporter de 18 h à 8 h pour les communes (excepté pour Awala-Yalimapo, Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül).
- » Les frontières restent fermées.
- » Le confinement des personnes vulnérables reste indispensable.
- » Tout rassemblement, réunion ou activité de plus de 6 personnes sur la voie publique, ou dans un lieu ouvert au public, sont soumis à l'obtention préalable d'une autorisation préfectorale.



Renforcement des actions de prévention à l'aéroport

La circulation du COVID19 dans l'hexagone, mais aussi en Martinique, atteint des niveaux élevés qui justifient la mise en place d'un confinement sur ces territoires.

L'effet de cette mesure ne sera pas immédiat et le risque d'importation de cas augmente sensiblement ces derniers jours, notamment à l'occasion des flux de voyageurs liés aux vacances scolaires.

En effet, **même si les voyageurs en provenance de Paris doivent impérativement présenter un résultat négatif d'un test PCR ou antigénique pour embarquer, le risque demeure que certains d'entre eux soient porteurs du virus**, du fait :

- Soit d'un résultat « faux négatif »
- Soit d'une contamination postérieure au prélèvement réalisé 72 h avant le vol.

Ainsi, alors que la situation épidémiologique de la Guyane continue de s'améliorer depuis septembre, l'arrivée de personnes contaminées pourrait fragiliser le territoire.

Ce risque est d'autant plus élevé que des personnes, se pensant négatives, pourraient diminuer leur vigilance et multiplier les contacts, dans un territoire qui n'est pas soumis au confinement.

Le Préfet de la région Guyane et la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé renforcent les mesures de protection à l'aéroport. Elles consistent notamment à encourager les passagers à renouveler un test à l'atterrissage. Par ailleurs, un test à J+7 après leur premier prélèvement est recommandé.

Ils en appellent à la responsabilité des passagers et à leur plus grande vigilance dans les jours qui suivent leur arrivée sur le territoire. Ils déconseillent fortement à ces personnes de participer, au cours de la semaine de leur arrivée, à toute réunion de famille ou professionnelle, repas au restaurant...